



Bordeaux, le 26 avril 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Examen du permis de conduire en Gironde : les mesures prises par le préfet permettent une nette amélioration de la situation

Le comité de service public de l'éducation routière (SPERPC) s'est réuni ce jour à la cité administrative en présence des services de l'État en charge de l'éducation routière, de la police et la gendarmerie nationale ainsi que des représentants des syndicats professionnels des auto-écoles, des associations de consommateurs et des inspecteurs du permis de conduire.

Il a donné l'occasion de dresser un premier bilan des mesures mises en œuvre à la mi-mars, à la demande du préfet de la Gironde, Didier LALLEMENT, pour faire face aux difficultés rencontrées dans le département en matière d'enregistrement des inscriptions à l'examen du permis de conduire et du manque de places d'examens.

Concernant l'enregistrement des dossiers d'examen des candidats, **700 dossiers sont aujourd'hui en instance contre 4100 au début du mois de mars**. Le renforcement du dispositif avec le recrutement de vacataires et la formation de nouveaux agents titulaires, a permis de résorber significativement le stock de dossiers dans un contexte d'augmentation du nombre de candidats et de revenir à un **délai d'instruction de l'ordre de 10 jours**.

Concernant les examens, l'appui des moyens nationaux en inspecteurs a permis de se rapprocher de l'objectif de **3000 places d'examens de permis B aux mois de mars et d'avril**.

En matière d'information, les candidats à l'examen du permis de conduire et des professionnels ont désormais accès à un accueil téléphonique ouvert tous les lundis et jeudis de 13h30 à 16h00 au 05 56 24 83 75.

Enfin, **une nouvelle déléguée à l'unité éducation routière** vient d'être nommée par le ministère de l'Intérieur. Elle prendra officiellement ses fonctions le 2 mai prochain.

Pour mémoire, 34 219 examens de permis B ont été organisés en Gironde en 2017 contre 31 238 en 2016.